

SEANCE DU 27 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept février à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la Présidence de M. Loïc DEROUET, Maire.

Etaient présents : Fabrice TRIDON, - Patrick CARTIER, adjoints – Jérôme BRUNEAU – Nicolas RAVARY – Angéline GIRE - Delphine HUNAULT – - Marie-Rose MARTINAIS - Roland DENUAULT – Fabien MIELCAREK.

Excusés : Stéphanie GEUSSELIN, Maryvonne HAUTOBOIS, adjointes, Yoann BREHIER.

Absent : Claude LOCHIN.

Date de convocation : 21 février 2025

Nombre de membres en exercice : 14

Quorum de l'assemblée : 08

Nombre de membres présents : 10

Votants : 10

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Monsieur Roland DENUAULT

Ordre du jour

- **COMPTE RENDU de la séance du 30 janvier 2025**
- **DOMAINE ET PATRIMOINE**
- Rétrocession de la voirie du lotissement de la Petite Prairie
- PERSONNEL**
- Argent de poche
- Création d'un emploi pour garderie et cantine
- INSTITUTION S ET VIE POLITIQUE**
- Indemnités versées aux élus en 2025
- FINANCES PUBLIQUES**
- Approbation des Comptes Financiers Uniques CFU
- Affectation des résultats des CFU
- Subventions communales 2025
- QUESTIONS DIVERSES ET IMPREVUES**

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 30 JANVIER 2025 :

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal du 30 janvier dernier.

Monsieur le Maire demande si des observations sont à apporter au compte-rendu du conseil municipal.

Suite à une réponse négative, le conseil municipal approuve le compte-rendu de la séance du 30 janvier 2025 à l'unanimité des membres présents.

250227DELIB01 – Rétrocession voirie du lotissement de la Petite Prairie

M. Le Maire rappelle au Conseil le permis d'aménager n° PA53011 17 B3001 du 13 juillet 2017 délivré en vue de la création par les Consorts MARCHAIS du lotissement privé dénommé La Petite Prairie, suivi d'un permis d'aménager modificatif en date du 30 novembre 2018.



Que par attestation en date du 19 août 2020, Monsieur le Maire a engagé la Mairie à incorporer la voirie et les parties communes du lotissement dans le domaine communal, sous réserve :

- Que l'ensemble des travaux prévus au permis d'aménager soient réalisés et conformes,
- De la conformité des tests d'étanchéité pour le réseau d'eaux usées ainsi que le passage caméra pour les réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales.

Cette incorporation dans le domaine communal de la voirie et des parties communes du lotissement doit avoir lieu par voie de cession gratuite au profit et aux frais de la commune.

L'acte authentique sera reçue par l'Office Notarial de QUELAINES SAINT-GAULT (53360), 1 bis, rue de la Chesnaie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Donne son accord à l'incorporation de la voirie et des parties communes du lotissement de la Petite Prairie par voie de cession gratuite au profit de la commune
- Dit que les frais seront à la charge de la commune
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints pour signer tous actes nécessaires à cette transaction.

2500227DELIB02 – Argent de poche 2025

La communauté de Communes du Pays de Craon renouvelle cette année encore le dispositif « argent de poche » en partenariat avec la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection de la Population (DDCSPP).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide la mise en place de ce service sur la commune d'Astillé une semaine pendant les vacances de printemps, une semaine pour les vacances de juillet et une semaine aux vacances de la Toussaint. Ce dispositif sera limité à 4 jeunes par semaine à raison de 3 heures par jour et par jeune.

Le conseil municipal sollicite l'exonération des charges sociales auprès de l'URSSAF ; et autorise M. le Maire à signer les contrats à intervenir entre la commune et les jeunes concernés.

250227DELIB03 – Organisation des services cantine et garderie

Considérant le départ en retraite de la cantinière principale au 1^{er} juin 2025,

Vu l'effectif des enfants gardés matin et soir avant et après l'école

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal en délibère et décide :

- De majorer les heures du poste de cantinière principale de 16h75 à 19 h 50 annualisé par semaine
- De majorer les heures du poste de cantinière en second avec des heures pour doubler le poste de garderie, soit de 3h35 à 5h30 par jour, soit 22 heures en semaine scolaire, correspondant à un temps hebdomadaire annualisé de 16 heures 37 minutes.

250227DELIB 04 – Indemnités versés aux élus en 2024

Loïc DEROUET, Maire, rappelle au Conseil Municipal l'obligation pour la collectivité de présenter, chaque année, avant l'examen du budget, un état annuel des indemnités versées aux élus (Art. 92 de la loi Engagement et Proximité du 27 décembre 2019) :

ETAT ANNUEL DES INDEMNITES PERCUES PAR LES ELUS - ANNEE 2024			
			Indemnités commune
M.	DEROUET	Loïc	16 943.28 €
M.	TRIDON	Fabrice	4 437.36 €
Mme	GEUSSELIN	Stéphanie	4 437.36 €

M.	CARTIER	Patrick	4 313.52 €
Mme	HAUTBOIS	Maryvonne	4 437.36 €
M.	DENUAULT	Roland	73.96 €
M.	RAVARY	Nicolas	813.56 €

Le Conseil municipal est invité à prendre acte de ces informations.

250227DELIB 05 – Vote du Compte Financier Unique 2024 de la Commune

Après s'être fait présenter le compte financier unique de 2024 par Monsieur TRIDON, 1^{er} adjoint, Mr le Maire ne participant pas au vote,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- Approuve le compte financier unique de la commune pour l'exercice 2024 qui s'établit comme suit :

Investissement :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Total des dépenses réalisées	149 441.87	Total des recettes réalisées	536 698.86
Résultat reporté de clôture 2023	-429 041.35		

Résultat de clôture de l'exercice 2024 : Déficit de – 41 784.36

Fonctionnement :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Total des dépenses réalisées	601 386.17	Total des recettes réalisées	698 812.937
		Résultat reporté de clôture 2023	267 735.71

Résultat de clôture de l'exercice 2024 : Excédent de 365 162.47 €

250227DELIB 06 – Affectation des résultats 2024 – budget commune

Considérant que le compte financier unique 2024 voté préalablement par l'Assemblée fait apparaître :

Solde d'exécution de la section d'investissement exercice 2024	
Résultat de l'exercice	387 256,99
Résultat antérieurs	-429 041,35
Solde d'exécution cumulé	-41 784,36
Restes à réaliser au 31 décembre 2024	
Dépenses	0,00
Recettes	10 000,00
Solde des restes à réaliser	+ 10 000,00
Besoin de financement de la section d'investissement	
Rappel du solde d'exécution cumulé	-41 784,36
Rappel du solde des restes à réaliser	10 000,00
Besoin de financement de l'investissement	31 784,36
Résultat de fonctionnement à affecter	
Résultat de l'exercice	97 426,76
Résultat antérieur	267 735,71
Total à affecter	365 162,47
Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit	
1° Couverture du besoin de financement de l'investissement (crédit du c/ au 1068 sur BP)	31 784,36
2° Affectation complémentaire en réserves	0,00
3 Restes sur excédents de fonctionnement (à reporter au BP ligne 002)	333 378,11

250227DELIB 07 – Vote du Compte Financier Unique 2024 du budget Energies renouvelables

Après s'être fait présenter le compte financier unique de 2024 par Monsieur TRIDON, 1^{er} adjoint, Mr le Maire ne participant pas au vote,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- Approuve le compte financier unique de la commune pour l'exercice 2024 qui s'établit comme suit :

Investissement :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Total des dépenses réalisées	3 238.59	Total des recettes réalisées	4 186.55
		Résultat reporté de clôture 2023	+ 2153.64

Résultat de clôture de l'exercice 2024 : Excédent de 3 101.60

Fonctionnement :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Total des dépenses réalisées	3 761.33	Total des recettes réalisées	2 283.87
		Résultat reporté de clôture 2023	7 991.84

Résultat de clôture de l'exercice 2024 : Excédent de 6 514.38 €

250227DELIB 08 – Affectation des résultats 2024 – budget Energies Renouvelables

Considérant que le compte financier unique 2024 voté préalablement par l'Assemblée fait apparaître :

Solde d'exécution de la section d'investissement exercice 2024	
Résultat de l'exercice	947.96
Résultat antérieurs	+ 2 153.64
Solde d'exécution cumulé	+ 3 101.60
Restes à réaliser au 31 décembre	
Dépenses	0,00
Recettes	0.00
Solde des restes à réaliser	0.00
Besoin de financement de la section d'investissement	
Rappel du solde d'exécution cumulé	0
Rappel du solde des restes à réaliser	0
Résultat de fonctionnement à affecter	
Résultat de l'exercice	-1 477.46
Résultat antérieur	7 991 84
Total à affecter	6 514.38
Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit	
1° Couverture du besoin de financement de l'investissement (crédit du c/ au 1068 sur BP)	0.00
2° Affectation complémentaire en réserves	0,00
3 Restes sur excédents de fonctionnement (à reporter au BP ligne 002)	6 514.38

250227DELIB 09 – Vote du Compte Financier Unique 2024 du budget Location de Matériel

Après s'être fait présenter le compte financier unique de 2024 par Monsieur TRIDON, 1^{er} adjoint, Mr le Maire ne participant pas au vote,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- Approuve le compte financier unique de la commune pour l'exercice 2024 qui s'établit comme suit :

Investissement :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Total des dépenses réalisées	3 446.42	Total des recettes réalisées	3 500.00
		Résultat reporté de clôture 2023	+ 1 031.35

Résultat de clôture de l'exercice 2024 : Excédent de 1 084.93

Fonctionnement :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Total des dépenses réalisées	3 679.98	Total des recettes réalisées	3 638.00
		Résultat reporté de clôture 2023	58.80

Résultat de clôture de l'exercice 2024 : Excédent de 16.82 €

250227DELIB 10 – Affectation des résultats 2024 – budget Location de matériel

Considérant que le compte financier unique 2024 voté préalablement par l'Assemblée fait apparaître :

Solde d'exécution de la section d'investissement exercice 2024	
Résultat de l'exercice	53.58
Résultat antérieurs	1 031.35
Solde d'exécution cumulé	1 084.93
Restes à réaliser au 31 décembre	
Dépenses	0,00
Recettes	0.00
Solde des restes à réaliser	0.00
Besoin de financement de la section d'investissement	
Rappel du solde d'exécution cumulé	0
Rappel du solde des restes à réaliser	0
Besoin de financement de l'investissement	0.00
Résultat de fonctionnement à affecter	
Résultat de l'exercice	- 41.98
Résultat antérieur	58.80
Total à affecter	16.82
Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit	
1° Couverture du besoin de financement de l'investissement (crédit du c/ au 1068 sur BP)	0.00
2° Affectation complémentaire en réserves	0,00
3 Restes sur excédents de fonctionnement (à reporter au BP ligne 002)	16.82

250227DELIB 11 – Vote du Compte Financier Unique 2024 du budget Lotissement de la Prée

Après s'être fait présenter le compte financier unique de 2024 par Monsieur TRIDON, 1^{er} adjoint, Mr le Maire ne participant pas au vote,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- Approuve le compte financier unique de la commune pour l'exercice 2024 qui s'établit comme suit :

Investissement :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Total des dépenses réalisées	119 859.00	Total des recettes réalisées	138 629.00

Résultat de clôture de l'exercice 2024 : Excédent de 18 770.00

Fonctionnement :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Total des dépenses réalisées	138 629.10	Total des recettes réalisées	365 779.66

Résultat de clôture de l'exercice 2024 : Excédent de 227 150.56 €

250227DELIB 12 Subventions communales 2025

Au vu des propositions de la commission « finances », réunie le 20 février dernier,

Le conseil municipal, après délibération, décide le versement des subventions ci-dessous :

- Comité des fêtes	107.00
- Comité des fêtes – feu d'Armistice	1000.00
- Tennis de table	84.00
- Football Club Astillé Cosmes	718.00
- AFN	154.00
- Asti-théâtre	201.00
- Bad'Astillé	51.00
- Chambre des métiers Laval	20.00
- Lutte contre le cancer	24.00
- Comice 5 cantons	97.00
- Foyer des jeunes (présentation de factures d'équipement)	216.00
- Fourrière départementale SPA	453.00
- APEL Astillé	720.00
- OGEC – allocation information	1500.00
- Union cycliste Cossé le vivien	40.00
- Club de l'Amitié	49.80
Total subventions – article 6574	5435.04
- Participation OGEC 110 élèves x 698.08 € (+3%)	76 790.00
- Ecoles - Commune de Cossé le Vivien Estimation	10 000.00
- Ecoles Commune Nuillé sur vicoin	1700.00
- UDOGEC Laval (classes ULIS)	1 500.00
Total des participations aux écoles	89990.00

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2025.

250227DELIB 13 Résiliation Convention POLLENIZ

Vu la délibération n° 230622DELIB08 en date du 22 juin 2023 d'adhésion à Polleniz par signature d'une convention de partenariat pour adhésion à VESP'ACTION, dans le cadre de destruction des frelons asiatiques,

Vu la délibération n° 20240222DELIB10 en date du 22 février 2024 de renouvellement d'adhésion, Considérant le cout annuel des cotisations de polleniz,

Et sur proposition de M. le Maire,

Le conseil municipal, après délibération, :

- Décide de ne plus adhérer à Polleniz pour 2025
- Décide de résilier la convention VESP'ACTION établie en 2023



- Demande à Polleniz de lui reverser le solde de la participation communale de 2024, soit un montant de 296 euros.
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les pièces nécessaires

QUESTIONS DIVERSES ET IMPREVUES

Affaires communales :

- **Signatures terrains :**
 - ✓ Vente de la parcelle 27 du lotissement à HAMEL-BEUCHER, acte le 06/03/2025
 - ✓ Terrain 1,ter rue des guilletteries à M. et Mme RICHARD Rémi, acte le 13/03/2025
 - ✓ Vente du 15 rue du ponceau – à venir prochainement.
- **Terrain intergénérationnel :** L'ensemble des marchés ont été signés- Le planning des travaux a été fixé lors de la 1^{ère} réunion avec les entreprises le 26/02/25. Les travaux commenceront si le temps le permet mi-avril.
- **Compte-rendu de la vision avec le Conseil Régional pour la subvention du parc intergénérationnel :** Il a très peu de chance que le Conseil régional nous verse une subvention pour le parc intergénérationnel. Les aides qui nous ont été attribuées pour le mandat ont été versées pour la Micro-crèche et pour les travaux de relance d'investissement après le COVID. Toutefois, la CCPC peut peut-être nous attribuer une aide financière de fonds venant du conseil régional des Pays de La Loire.
- **Rencontre de M. et Mme GERBOIN :**
M. DEROUET et M. TRIDON ont reçus ce mardi 25/02 Monsieur et Madame GERBOIN Joseph, qui sollicite la commune pour la prise en charge communale de l'installation d'un compteur d'eau en limite de leur propriétaire. Monsieur le Maire va se renseigner auprès du Notaire sur les obligations communales.
- **Ecole – ponts des 1^{er} et 08 mai**
Monsieur le Maire informe que l'école a décidé de permuter les jours d'école du vendredi au mercredi précédent pour les deux ponts des 1^{er} et 8 mai 2025. La directrice a sollicité l'avis du Maire. Une rencontre est prévue mardi prochain pour organiser ces deux mercredis. Les mercredis loisirs seront maintenus les mercredis pour les enfants de Courbeville qui ne font pas les ponts. Les locaux seront partagés.
- **Spectacle vivant de 2025 – Tournages d'avant scène :** M. TRIDON donne connaissance du futur film réalisé avec des membres bénévoles (scénettes du début du siècle). Pour ce faire, et pour pouvoir costumer les comédiens amateurs, il est nécessaire de louer des vêtements à Athée pour un coût de 200 euros.
- **Remise de médailles à M. DEROUET**
Cérémonie salle des fêtes d'Astillé le samedi 15 mars à 10 h 30 –

Affaires intercommunales

- **Rencontre avec les responsables eau- assainissement de la CCPC :**
M. CHAMARET Richard, vice-président et M. BOULEAU, responsable du service le vendredi 07 mars

Prochaines réunions :

Réunion avec la trésorerie : mardi 11 mars 2025 à 14 heures 30
Réunion adjoints le : mardi 18 mars 2025 à 14 heures
Réunion du conseil municipal : jeudi 27 mars 2025 à 20 heures

NOM	Fonction	Présence	Excusé	Absent
DEROUET Loïc	Maire	X		
TRIDON Fabrice	1 ^{er} Adjoint	X		
GEUSSELIN Stéphanie	2 ^{ème} Adjointe		X	
CARTIER Patrick	3 ^{ème} Adjoint	X		
HAUTBOIS Maryvonne	4 ^{ème} Adjointe		X	
BRUNEAU Jérôme	Conseiller	X		
RAVARY Nicolas	Conseiller	X		
BREHIER Yoann	Conseiller		X	
HUNAUT Delphine	Conseillère	X		
GIRE Angéline	Conseillère	X		
LOCHIN Claude	Conseiller			X
MARTINAIS Marie-Rose	Conseillère	X		
DENUAULT Roland	Conseiller	X		
MIELCAREK Fabien	Conseiller	X		

La séance s'est achevée à 22 heures 30

Le Maire,
Loïc DEROUET



Le Secrétaire,
Roland DENUAULT

